

# COMPTE RENDU COMMISSION PARITAIRE DU PAPIER DU 29 AVRIL 2025

• Montreuil, le 29 avril 2025

**U**ne réunion paritaire s'est tenue le 29 avril 2025 avec 3 sujets à l'ordre du jour, l'**APLD rebond** (Activité Partielle Longue Durée), le temps partiel annualisé et le travail de nuit.

**APLD rebond** : si certaines organisations syndicales ont la signature facile, ce ne sera pas le cas de la Filpac CGT. Issu d'un décret, cet APLD rebond va encore offrir aux entreprises la possibilité de toucher des aides sociales sur le dos du contribuable. Toutefois, il y a des entreprises de notre secteur d'activité qui souffrent d'un manque d'activité. Ce dispositif devrait leur permettre de pouvoir passer ce moment difficile. Cependant, il est hors de question pour la Filpac CGT que ce dispositif puisse bénéficier aux multinationales et que les aides de l'État repartent une fois de plus dans les poches des actionnaires. Durant cette négociation, dont le constat n'est pas partagé, notre organisation syndicale a revendiqué une prise en charge des salaires de 80% au lieu des 70% prévus dans le dispositif, et un délai de prévenance de 7 jours et non de 24 heures afin de laisser le temps aux salariés. es de s'organiser sur le plan familial si elles

**Cependant, il est hors de question pour la Filpac CGT que ce dispositif puisse bénéficier aux multinationales (...)**

ou ils devaient être rappelés durant la période d'activité partielle. UNIDIS doit nous faire un retour dans les prochains jours.

**Temps partiel annualisé** : la Filpac CGT a rappelé que la revendication de base était la retraite progressive. UNIDIS ne veut pas aller dans un dispositif de retraite progressive tant que le « conclave » n'est pas terminé. La Filpac CGT a souligné que notre organisation syndicale avait quitté ce « conclave » qui n'est autre qu'un simulacre de négociation. Une fois que cet accord temps partiel annualisé sera finalisé, la Filpac CGT consultera ses syndicats afin de prendre position.

**Travail de nuit** : cet accord de 2024 portant sur l'octroi de 2 repos compensateur de nuit a été rejeté de l'extension par la DGT (Direction Générale du Travail) car il manquait la possibilité pour les travailleuses et les travailleurs de nuit d'être raccompagné à leurs domicile. Afin d'obtenir l'extension, l'UNIDIS a proposé l'ajout suivant : « *Les entreprises seront attentives aux possibilités de transport des salariés pour l'organisation des horaires de travail de nuit.* » La Filpac CGT engagera à nouveau sa signature sur la mise en conformité de cet accord. La prochaine commission paritaire se tiendra le 9 juillet 2025 à 9h30 avec une préparatoire le 8 juillet 2025.

**LE COLLECTIF PAPIER**